

AVIS PUBLIC D'UNE
DEMANDE DE DÉMOLITION
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 3 425 559
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AUX 155-159, RUE LORING

Avis public est donné que le comité de démolition doit, lors de la séance du 9 avril 2024 qui se tiendra à compter de 18h30 à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de démolition relativement à l'immeuble ci-haut mentionné. Cette séance est ouverte au public.

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et que pour cette raison, conformément à l'article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition tiendra une audition publique pour expliquer le projet de démolition.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Ville de Drummondville, de la façon suivante :

1. par courriel à l'adresse : greffe@drummondville.ca
2. par courrier ou en personne :
Service des affaires juridiques et du greffe
Hôtel de ville de Drummondville
415, rue Lindsay
Case postale 398
Drummondville (Québec) J2B 6W3

La Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information à l'égard de ce dossier à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 9 avril 2024 à 16h30 :
Téléphone : 819 478-6571
Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 28 mars 2024.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière